

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL  
DU SIVOS GENOUILLE / SAINT-CREPIN***Séance du 3 avril 2026*  
Délibération n° 2026/02

Le trois avril deux-mille-vingt-six à dix-huit heures trente minutes, le comité syndical du SIVOS Genouillé / Saint-Crépin, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Madame ROUIL Céline, en séance ordinaire

<p><b>Nombre de conseillers :</b></p> <p>En exercice : <b>10</b></p> <p>Présents : <b>10</b></p> <p>Votants : <b>10</b></p> <p>Pour : <b>10</b></p> <p>Contre : <b>0</b></p> <p>Abstention : <b>0</b></p> <p>Quorum : <b>6</b></p>	<p><b>Présents :</b> TRAIN Francis, CADOT Matthieu, ROUIL Céline, ALBERT Sarah, NICE Camille, VINET Freddy, DEMUS Pascale, GEOFFROY Estelle, MACOUIN Aurélia, CROUAIL Charlène</p> <p><b>Excusé(e) :</b></p> <p><b>Absent(e) :</b></p>
--	--

<b>Secrétaire de séance :</b> NICE Camille	<b>Séance ouverte à :</b> 18h30
<b>Auteur de l'acte :</b>	<b>Télétransmission en Préfecture le :</b>
<b>Convocation envoyée le :</b> 30 mars 2026	<b>AR Préfecture :</b> 017-251702569-20260403-2026_02-DE
<b>Affichage de la convocation le :</b> 30 mars 2026	<b>Date de publication sur le site internet :</b>

\* \* \* \* \*

**Objet : Election du (de la) Vice-Président(e) du SIVOS Genouillé / Saint-Crépin**

**Vu Le Code général des collectivités territoriales, notamment :**

- o les articles **L.5212-1 et suivants** relatifs aux syndicats de communes,
- o l'article **L.5211-2** rendant applicables aux EPCI les règles de fonctionnement des conseils municipaux,
- o les articles **L.2122-4 à L.2122-7-2** relatifs à l'élection du Président
- o l'article **L.2121-21** relatif au vote à bulletin secret,

Suite à l'élection de la nouvelle Présidente, Madame ROUIL Céline, il convient de procéder à l'élection du (de la) vice-président(e).

Madame ROUIL Céline effectue un appel à candidatures auprès des nouveaux membres du SIVOS.

Les candidats suivants se sont déclarés :  
- TRAIN Francis

Le vote a lieu à bulletin secret et à la majorité absolue.

Les résultats du vote sont les suivants :  
- TRAIN Francis : 10 voix

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL  
DU SIVOS GENOUILLE / SAINT-CREPIN**

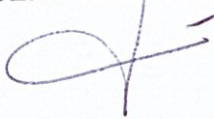
M. TRAIN Francis est élu Vice-Président du SIVOS Genouillé / Saint-Crépin pour une durée de 6 années et prend ses fonctions immédiatement.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an susdits.  
Pour copie conforme :

**La Présidente,**

**Le secrétaire de séance,**

**SIVOS  
GENOUILLE et St CREPIN**



**Délais et voies de recours**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.*